

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaients présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER, Germaine BONNEFOND, Joël FOLGUERAL, Pierre VALLENSANT, Françoise DOITRAND.

Etait absente excusée : Madame Annie SIMONIN, qui a donné procuration à Madame Françoise CLEMENT.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël FOLGUERAL

1 - **Bilan du Conseil municipal du 28 août 2017** :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - **FINANCES** :

. **TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)** :

La CCVAI était le seul EPCI de la Loire à financer le service d'enlèvement des ordures ménagères sur son budget général. Dans le contexte de regroupement des collectivités, il a donc semblé opportun d'instaurer un mode de financement plus clair.

Au cours de la séance du 28 août 2017, le document « Comprendre la TEOM » fourni par la CCVAI avait été donné aux conseillers.

Un nouveau tableau explicatif est présenté aux membres du conseil municipal, suivi d'une simulation.

	Taux en 2015 et en 2016	Taux en 2017
Taxe d'Habitation (TH)	8,06 %	4,84 %
Taxe Foncier bâti (TFB)	10,12 %	7,59 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	9,65 %	5,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	22,86 %	22,85 %
TEOM	/	9,06%

Exemple sur une situation « concrète »

	2016	2017
TH	633 €	503 €
TFB	601 €	557 €
TEOM		165 €
Total	1 234 €	1 225 €

La TEOM sera répercutée sur les locataires des appartements communaux.

. Attribution de subventions aux associations :

Les membres du Conseil Municipal attribuent les subventions suivantes :

Elan du Val d'Aix	700,00 €
Club de l'Amitié	350,00 €
Association Grézolloise Art et Patrimoine (AGAP)	500,00 €
Sou des Ecoles du RPI (année scolaire 2017-2018)	900,00 €
Comité des Fêtes de Grézolles	600,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Crémeaux	100,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de St Martin La Sauveté	100,00 €
Association des Amis de l'USEP	50,00 €
Foyer socio-éducatif du collège de St Germain Laval	100,00 €
DDEN	50,00 €
Les Aiguilles Grézolloises	50,00 €
APAI	50,00 €
SPA du Roannais	61,11 €
Arche de Noé	30,55 €

. Subvention versée à la commune :

Suite à la souscription volontaire organisée par l'association GASPAS, avec l'appui financier de la Fondation du Patrimoine, la commune a reçu la somme de 30 296,50 € qui abondera au financement de la réhabilitation des vitraux de l'église.

. La commission « Bases Foncières » s'est réunie une 1^{ère} fois. Une nouvelle réunion est prévue le 25 octobre 2017.

. Négociation du prix du gaz : Les nouveaux tarifs proposés par FINAGAZ et BUTAGAZ sont acceptés par les membres du Conseil Municipal. Les mêmes prestataires seront donc conservés sur les mêmes lieux.

. Le bilan du SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) pour l'année 2016 est présenté. Une baisse de consommation est à noter sur les bâtiments communaux, probablement due à l'isolation des combles. Des préconisations sont listées concernant l'isolation du plafond de la cave et le renouvellement de l'air.

. Régie cantine garderie location salle communale :

Les frais de déplacement de Huguette BANUS dans le cadre de la Régie Communale seront réglés à hauteur de 100 €.

. Contrat d'assurances :

Les conseillers donnent leur accord pour participer au groupement de commandes « assurance » proposé par la CCVAI.

3 - URBANISME :

. PLU :

Les conseillers municipaux valident l'avenant nécessaire pour la demande de dérogation concernant le PLU auprès de Monsieur le Préfet.

Le 1^{er} dossier a été refusé par la CDPENAF. Un 2^o dossier proposé avec une réduction de la zone constructible est représenté.

. Commission « Amélioration du Cadre de Vie » :

Une 1^{ère} réunion a permis de définir plusieurs lignes d'actions. Elles seront retravaillées le 19 octobre 2017.

4 – ECOLE :

. Emploi :

Il n'y a pas eu de possibilité d'embaucher une personne en contrat aidé.

Un contrat a été signé avec Madame Evelyne VALLENSANT pour effectuer les heures de garderie : accueil du matin de 8h20 à 8h35, garderie du soir de 16h15 à 18h, en fonction des nécessités.

. Plan numérique :

Nous avons l'accord de l'Education Nationale pour une aide au financement de 50% (4000 € maximum) pour l'achat de tablettes numériques.

Contact sera donc repris avec le conseiller informatique en charge du dossier.

. Convention avec la cuisine centrale :

La convention est présentée sous sa nouvelle forme aux conseillers, qui la valide.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

. Différents comptes-rendus sont présentés : conseil communautaire du 29 juin 2017, Site minier de St Martin la Sauveté, SIE la Bombarde, Commission géographique du SIEL
Suite au Comité syndical du SIE de la Bombarde, Monsieur ROZANSKI précisent les nouveaux tarifs :

	Prix du m3	Abonnement
2017	1,55 €	83,83 €
2018 (du 1/10.2017 au 30/09/2018)	1,57 €	84,50 €

. Bulletin Municipal : au cours de la 1^{ère} réunion, les sujets ont été répartis. Prochaine réunion le 15 novembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.